



MAIRIE - 50340 PIERREVILLE  
Tél./Fax : 02.33.04.33.82

Monsieur Thierry LEMONNIER  
Maire

A

Mesdames et Messieurs  
Les conseillers municipaux

A PIERREVILLE, le 24 novembre 2022

Chers collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à la mairie de Pierreville le :

**MARDI 29 NOVEMBRE 2022 A 20 H 00**  
**A LA MAIRIE DE PIERREVILLE**

Veillez agréer, Chers collègues, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire  
Thierry Lemonnier

**Thierry LEMONNIER**

**ORDRE DU JOUR**

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance,
- ✓ Approbation du compte-rendu de la séance du 25 octobre 2022
- ✓ Délibération portant modification de la convention de service commun – Avenant n°1,
- ✓ Délibération portant approbation du rapport de la CLECT,
- ✓ Délibération portant modification du règlement intérieur de la garderie périscolaire,
- ✓ Délibération portant sur la tarification de l'électricité de la salle communale,
- ✓ Délibération portant sur la tarification du forfait gaz de la salle communale,
- ✓ Délibération portant suppression de la régie de recettes de la salle communale,
- ✓ Délibération portant sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la fête de la musique,
- ✓ Décisions modificatives budgétaires,
- ✓ Délibération autorisant le maire à encaisser un chèque de GROUPAMA suite à la révision des contrats d'assurances (14.00 €).
- ✓ Affaires et questions diverses.

Conformément à l'Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – art.9) les convocations sont transmises de manière dématérialisées sauf demande contraire de conseillers municipaux qui en feraient la demande.